Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215600123-20251209-D20251002-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2025

Commune de BEIGNON
Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes

Membres en exercice : 18
Présents : 16
Votants : 17

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi neuf décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie HOURMAND, Maire.

Date de la convocation : 3 décembre 2025

PRÉSENTS : HOURMAND Sylvie, DUVIC Vincent, LE FORT Sandra, FEUTELAIS Pierrick, Cellia BIENVENU, BADOUAL Joël, BOUCHARD Olivier CASTELLO Catherine, GALODE Alexandra, LABBÉ Pierrick, LANGLOIS Tony, LARGE Patrick, LE CAIN Johann, MORAND Véronique, RIALET Sébastien, WACQUEZ Pierre-Arnaud

ABSENTS EXCUSÉS : THEBAUD Marie-Louise (pouvoir à Pierre-Arnaud WACQUEZ)

ABSENT NON EXCUSÉ : MULLER Yves

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Madame le Maire déclare la séance ouverte et invite le conseil à élire un secrétaire.
Pierrick FEUTELAIS est élu secrétaire de séance.

CHARTE D'ENGAGEMENT POUR L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP D20251002

Madame le Maire expose :
Le Conseil de développement du Pays de Ploërmel s'est engagé depuis plusieurs années dans le combat en faveur des personnes en situation de handicap. Un travail important a été entrepris sur l'accessibilité des bâtiments, notamment avec l'intervention de l'ambassadeur de l'accessibilité Monsieur JONDOT.
Le Conseil de développement propose d'engager un débat dans les conseils municipaux, suivi d'une délibération autorisant le maire à signer la charte inclusion-handicap.
Après avoir présenté les termes de cette charte, Madame le Maire propose au Conseil municipal de délibérer.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la charte d'engagement pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Le Maire,
Sylvie HOURMAND

Le Secrétaire de séance,
Pierrick FEUTELAIS

MAIRIE DE BEIGNON (MORBIHAN)

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois.